



CICR

Inventaire
D AF KENYA1,
Activités générales de la délégation du CICR à
Nairobi
1941-1946

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	7

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, D AF KENYA1-001

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

D AF KENYA1.

Intitulé / Analyse

Activités générales de la délégation du CICR à Nairobi.

Dates

1941-1946.

Niveau de description

Série.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 0.10 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Délégation régionale au Kenya - NAIROBI.

Histoire administrative

En janvier 1941, les forces britanniques lancèrent une offensive contre les troupes italiennes en Érythrée. En même temps, l'armée britannique s'emparait de la Somalie italienne, libérait la Somalie britannique occupée par l'Italie depuis 1940, et pénétrait en Éthiopie. En novembre 1941, les dernières troupes italiennes d'Afrique orientale déposaient les armes.

Les Autorités britanniques évacuèrent la majeure partie de la population italienne d'Afrique orientale dans les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils au Kenya, au Tanganyika, au Nyassaland, en Inde, en Afrique du Sud et en Rhodésie. Alors que les prisonniers de guerre demeurent dans ces camps jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, la population civile est rapatriée en Italie dès le mois de mai 1942. En effet, en janvier de la même année, les Gouvernements britannique et éthiopien conclurent un accord prévoyant l'évacuation de la population italienne de ce pays vers l'Italie. Le Gouvernement suisse, en tant que puissance protectrice de l'Italie, obtint, à la suite de négociations, que ces Italiens fussent rapatriés à bord de bateaux italiens repeints au couleur et signe de la Croix-Rouge. L'embarquement se faisait depuis Berbera, en Somalie italienne, Massaouah en Érythrée et Mogadiscio en Somalie.

Afin de gérer cet afflux considérable de prisonniers, Le commandement militaire anglais ouvrit un bureau officiel (Headquarters 2nd Echelon, East Africa Command) à Nairobi (Kenya).

Le CICR avait tenté en décembre 1939 de nommer Peter Bally comme délégué régional à Nairobi afin qu'il puisse effectuer des démarches auprès du gouverneur du Kenya en ce qui concerne les quelques civils allemands internés dans ce pays. Après avoir refusé cette charge, Monsieur Bally l'accepta finalement en août 1940, sans toutefois obtenir l'agrément officiel de la part des autorités britanniques. Devant l'échec de cette nomination, le Comité

international choisit comme délégué Jean Dubois qui commença en mai 1941 à visiter les camps de civils allemands et italiens internés, depuis la délégation régionale de Nairobi, située dans des locaux avoisinant ceux qui étaient occupés par la Croix-Rouge britannique. Mais suite à des ennuis financiers, le délégué dû quitter ses fonctions et fut remplacé par Henri Éric Burnier dès juillet 1941, secondé par Ernest Belart (délégué-adjoint) dès octobre 1941.

Leurs principales missions furent de visiter des prisonniers de guerre et des internés civils (principalement italiens) répartis dans les camps d'Afrique orientale (surtout Kenya, Ouganda, Tanganyika et Nyassaland), de prendre en charge la correspondance de ces prisonniers, ainsi que de s'assurer des conditions de rapatriement de la population civile italienne. Une grande partie des tâches de la délégation régionale de Nairobi consista aussi à rechercher des civils et des militaires italiens dont on était sans nouvelles depuis la campagne d'Abyssinie (1935-1936). Devant l'ampleur de la tâche, Marc Seidl, délégué-adjoint du Comité international pour l'Afrique orientale britannique, vint leur apporter son concours dès janvier 1943.

Henri Eric Burnier cessa ses activités de délégué en avril 1945 et fut remplacé par Georges Wehri. La délégation régionale de Nairobi fut fermée en juin 1946.

Histoire de la conservation

Les archives ont été envoyées à Genève lors de la fermeture de la délégation de Nairobi, en 1946.

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

La série se compose en grande partie de la correspondance reçue (surtout) et envoyée par la délégation régionale de Nairobi, provenant des Autorités britanniques (civiles et militaires) au sujet du courrier, du rapatriement et des conditions de vie des prisonniers de guerre et internés civils, principalement italiens, en Afrique orientale britannique (Camps du Kenya, d'Ouganda et de Tanganyika principalement). On y trouve aussi des plaintes de prisonniers et des listes de prisonniers décédés ou de rapatriés.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune pièce n'a été éliminée.

Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, attaches parisiennes, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et mieux adaptés.

Accroissements

Il n'y a pas d'accroissement prévu.

Mode de classement

Le classement d'origine a été respecté.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Interne

Conditions de reproduction

La reproduction de pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Anglais, italien, français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

La série D AF KENYA1 se présente sous forme de liasses.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

1.5 Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

La série D AF KENYA1 est conservée par les Archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Il n'existe pas de copie de la série.

Sources complémentaires

ACICR, B G 17 509, Camps - listes des effectifs - courrier des délégations, Afrique orientale britannique. 1939-1942.

ACICR, B G17 510, Camps - listes des effectifs - courrier des délégations, Afrique orientale britannique. 1943-1944.

ACICR, B G17 511, Camps - listes des effectifs - courrier des délégations, Afrique orientale britannique. 1944-1948

Bibliographie

Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947), Genève, CICR, 1948, (volume I, Actions de secours), pp. 521-527.

Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947), Genève, CICR, 1948, (volume II, L'agence centrale des prisonniers de guerre), pp. 247-249.

Revue internationale de la Croix-Rouge (1941-1946), Genève, CICR, (1942-1947).

1.6 Notes

Rien à signaler

1.7 Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Description rédigée par Laurent Christeller.

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

L'inventaire a été établi en février 2004.

2. Répertoire

D AF KENYA1-001	Correspondence with Military Branch : correspondance avec le quartier général britannique d'Afrique oriental; inventaire de matériels pour des camps de prisonniers; plainte de prisonniers; instructions concernant le rapatriement des prisonniers de guerre; ordre de marche	18.03.1943 - 10.11.1943
D AF KENYA1-002	Political Branch : correspondance avec le quartier général britannique d'Afrique oriental; statut des prêtres italiens; instructions et rapport concernant le courrier pour les prisonniers de guerre; instructions concernant le rapatriement des femmes et des enfants; instructions concernant les versements financiers aux prisonniers de guerre	30.04.1941 - 07.12.1942
D AF KENYA1-003	Governor's Conference : correspondance avec the Chief Secretary of the Governor's Conference, avec the Office of the Director of Aliens and Internees; instructions concernant la correspondance avec les camps de prisonniers en Extrême-Orient; rapport du délégué du CICR sur le camp de Tabora (Tanganyika)	19.10.1942 - 23.02.1946
D AF KENYA1-004	The Secretariat, Nairobi : correspondance avec le Secrétariat de la Colonie et Protectorat du Kenya; correspondance concernant les passagers du SS Tilawa; permissions d'entrer sur le territoire du Kenya; instructions concernant le rapatriement des femmes italiennes de Nyeri; correspondance concernant les versements financiers aux prisonniers de guerre; correspondance concernant le Red Cross Message scheme et le Red Cross Postal Message Service entre la Somalie et l'Italie	12.02.1945 - 21.06.1946
D AF KENYA1-005	Ministry of Information : instructions concernant les prisonniers de guerre et les civils en mains japonaises; correspondance concernant un film sur les prisonniers évacués italiens; position des Autorités britanniques concernant les mariages par procuration des prisonniers de guerre	05.08.1942 - 21.08.1944

D AF KENYA1-006	Civil Affairs Branch : correspondance concernant la visite de camps par les délégués du CICR; listes des prisonniers évacués; certificats de décès de prisonniers; instructions concernant les internés civils décédés; pétition de prisonniers sur les conditions sanitaires du camp de Nanyuki; adresses postales des camps de prisonniers; demandes d'informations des prisonniers sur leur famille; demandes de transferts; instructions sur la contrebande de paquets; dispositions concernant les avocats des prisonniers de guerre et internés civils	16.04.1943 - 28.06.1946
-----------------	--	-------------------------